

FORMATION

14-15 Février 2019

Agroforesterie en Grandes Cultures et Elevage pour une multiperformance des fermes - principes et techniques pour la gestion des cultures et des animaux avec Alain Canet



Formateur :

Alain Canet

directeur d'Arbre et Paysage
32 et membre fondateur de
l'Association Française
d'Agroforesterie

Animateur :

André Sieffert, agronome

Lieu :

Salle communale de Soyans- 26400

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



Pour le [covoiturage](#) c'est [ici!](#)

Objectifs :

- ✓ Comprendre les principes et les techniques de l'agroforesterie pour piloter l'association des arbres à bois d'oeuvre et/ou champêtres aux grandes cultures et aux systèmes d'élevage.
- ✓ Evaluer les applications possibles de ces techniques à son système de production en identifiant les atouts et les freins pour leur mise en oeuvre.
- ✓ Identifier les scénarios d'évolution possibles sur sa ferme.

Programme :

JEUDI 14 FEVRIER
9h00 à 17h30

Matin :

- Principes de base de l'agroforesterie et principaux résultats de la recherche agroforestière en grandes cultures et en système d'élevage ;
- Impact des arbres sur le fonctionnement biologique des sols et sur la qualité des productions ;
- Interactions arbre/élevage/pâturage ; valeurs fourragères des ressources arborées pour l'élevage.

Après-midi :

- Techniques et indicateurs de performance en agroforesterie pour piloter la fertilité des sols, la gestion des intrants et la santé des cultures ;
- Identifier les atouts et contraintes pour faire évoluer sa ferme vers des pratiques agroforestières ;
- Questions techniques à résoudre et évolutions possibles de son système de production.

VENDREDI 15 FEVRIER
9h00 à 17h30

Matin :

- Maîtriser la physiologie de l'arbre champêtre et les techniques de gestion des systèmes agroforestiers ;
- Pistes d'aménagement pour ses parcelles : haies, arbres intra-parcellaires, pâturages arborés, distances entre arbres, choix des espèces...

Après-midi :

- Repères économiques pour organiser la production ;
- Pistes pour le choix de méthodes de travail du sol favorisant la biologie et l'auto-fertilité des sols ;
- Techniques d'aménagements agroforestiers : conception, réalisation, gestion, réglementation...



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de: « Association ADAAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
 en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
 salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
 individuel autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Agroforesterie en Grandes Cultures et Elevage pour une multiperformance des fermes - principes et techniques pour la gestion des cultures et des animaux 14-15 Février 2019 - Lieu de formation : Salle Communale, 26400 SOYANS
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -
2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.
3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.
Un chèque de caution de 140 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.
4. **Interruption du stage:**
 - en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
 - en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
 - si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée
5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.
7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADAAF
(Signature et cachet)